

## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A
Date d'émission: 28/10/2015 Date de révision: 14/06/2024 Remplace la version de: 23/12/2021 Version: 4.2

#### Attention



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Dioxyde de carbone

N° FDS EIGA018A

Autres moyens d'identification : Dioxyde de carbone

> N° CAS : 124-38-9 N° CE : 204-696-9 N° Index

Numéro d'enregistrement REACH : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

Formule chimique : CO2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Gaz de test ou d'étalonnage.

Utilisation en laboratoire.

Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation. Usage industriel. Faire une analyse des risques avant utilisation.

Applications médicales.

Utilisations déconseillées : Utilisation par un consommateur.

Les utilisations autres que celles répertoriées ci-dessus ne sont pas prises en charge.

Contactez votre fournisseur pour plus d'informations sur les autres utilisations.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 BE 2627 Schelle **BELGIE - BELGIQUE** T+32 (0)2 431 73 00

sales.almbenelux@airliquide.com, www.airliquidehealthcare.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +32 (0)2 431 73 00

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum	Rue Bruyn 1	+352 8002 5500	Free telephone
	c/o Hôpital Central de la Base - Reine	1120 Brussels		number with a
	Astrid			24/7 access.
				Experts answer
				all urgency
				questions on
				dangerous
				products in
				French, Dutch
				and English

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques Gaz sous pression : Gaz liquéfié H280

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

Mention d'avertissement (CLP) Attention

: H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Mentions de danger (CLP)

- Stockage : P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Conseils de prudence (CLP)

Asphyxiant à forte concentration.

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid.

A forte concentrations, le CO2 provoque rapidement une insuffisance circulatoire, meme à des concentrations normales d'oxygène. Les symptômes sont des maux de tête, des nausées et des vomissements, qui peuvent conduire à la perte de connaissance et à la

mort

La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] ETA, Phrases EUH, M-Factors
Dioxyde de carbone	N° CAS: 124-38-9 N° CE: 204-696-9 N° Index: Numéro d'enregistrement REACH: *1	100	Press. Gas (Liq.), H280

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

European Filling Site Schelle FR (français) 2/12

<sup>\*1:</sup> Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

<sup>\*3:</sup> Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

3.2. Mélanges Non applicable

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire

autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin.

Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime ne respire plus.

- contact avec la peau : En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement

stérile. Obtenir une assistance médicale.

- contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15

minutes.

- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie. De faibles concentrations de dioxyde de carbone entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête.

Voir section 11.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.

Le produit ne brûle pas, utilisez des mesures de lutte contre l'incendie adaptées au feu

environnant.

- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

## 5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la

chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux

l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence . Si possible, arrêter le débit gazeux.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.

Équipements de protection spéciaux pour les :

pompiers

Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque

complet du visage.

Norme EN 469 : vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659 : Gants de protection pour pompiers. Norme EN 15090 : Chaussures pour pompiers. Norme EN 443 :

Casques pour la lutte contre l'incendie dans les bâtiments et autres structures.



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Agir selon le plan d'urgence local.

Essayer d'arrêter la fuite.

Évacuer la zone.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre

endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Se maintenir en amont du vent.

Voir la section 8 de la FDS pour plus d'informations sur les équipements de protection

individuelle.

Pour les secouristes : Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins

d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être

relâchés.

Voir la section 5.3 de la FDS pour plus d'informations.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit

: Les récipients qui contiennent ou ont contenu des produits inflammables ou explosifs ne doivent pas être inertés avec du dioxyde de carbone liquide. Toute formation de particules de dioxyde de carbone solide doit être exclue. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre.

Ne pas respirer le gaz.

Eviter de mettre à l'air le produit.

Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.

Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

FR (français)



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient. Interdire les remontées de produits dans le récipient.

> Protéger les conteneurs des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage. Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients. Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et

l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Dioxyde de carbone (124-38-9)		
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Carbone (dioxyde de) # Koolstofdioxide	
OEL TWA	9131 mg/m³	
	5000 ppm	
OEL STEL	54784 mg/m³	
	30000 ppm	



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

Remarque	A: la mention "A" signifie que l'agent libère un gaz ou une vapeur qui n'ont en eux-mêmes aucun effet physiologique mais peuvent diminuer le taux d'oxygène dans l'air. Lorsque le taux d'oxygène descend en dessous de 17-18 % (vol/vol) le manque d'oxygène provoque des suffocations qu'aucun symptôme préalable n'annonce. # A: de vermelding "A" betekent dat dit agens gas of damp vrijgeeft dat of die op zich geen fysiologische werking heeft, maar het zuurstofgehalte in de lucht verlaagt. Wanneer het zuurstofgehalte daalt onder de 17-18 % (vol/vol), veroorzaakt het zuurstoftekort verstikking, die zich manifesteert zonder dat er een waarschuwing aan voorafgaat.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 16/11/2023

DNEL (Dose dérivée sans effet) : Non disponible.

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Non disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.

S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées (si disponibles).

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être

Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

Des détecteurs de CO2 doivent être utilisés lorsque du CO2 est susceptible d'être relâché.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

- Protection des yeux/du visage
- Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du
- transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert. Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

- Protection de la peau
  - Protection des mains

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Norme EN 388 - Gants de protection contre les risques mécaniques, niveau de performance 1 ou supérieur. Les types recommandés sont des gants en cuir ou synthétiques de performance équivalente, des gants en tissu et des gants en tissu avec

paumes en cuir.

Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert.

Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid, niveau de performance 1 ou supérieur. Les types recommandés sont des gants isolés ou des gants spécialement sélectionnés pour empêcher la pénétration de liquides cryogéniques et pour fournir une résistance mécanique.

- Divers : Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00 FR (français)



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

· Protection respiratoire

: Les filtres à gaz peuvent être utilisés si toutes les conditions environnantes sont connues par ex la concentration et le type d'impuretés et la durée d'utilisation.

Utiliser des filtres à gaz et un masque de protection du visage quand les limites d'exposition peuvent être dépassées pour une courte période par ex raccordement, déconnexion des bouteilles.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

Consulter l'information produit du fournisseur d'équipements respiratoires pour choisir le plus approprié.

Les filtres à gaz ne protègent pas contre la sous oxygénation.

Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive

doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.

Norme EN 14387 - Appareils de protection respiratoires -Filtres antigaz et filtres combinés

et Norme EN 136 - Appareils de protection respiratoires - masques complets.

Appareil de respiration autonome recommandé quand il y a risque d'exposition inconnue

pendant les activités de maintenance des matériels de l'installation. Aucun ajout aux sections précédentes.

Risques thermiques

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Aucune n'est nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa
- Couleur
Gazeux.
Incolore.
Odeur
Sans odeur.

Point de fusion / Point de congélation : -78,5 °C A la pression atmosphérique la glace sèche se sublime en CO2 gazeux.

Point d'ébullition : -56,6 °C
Inflammabilité : Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion : Pas disponible
Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

Point d'éclair : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Température d'auto-inflammation : Non-inflammable.
Température de décomposition : Non applicable.

pH : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Viscosité, cinématique : Pas de donnée fiable disponible.

Hydrosolubilité [20°C] : 2000 mg/l

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Non applicable aux mélanges de gaz.

Pression de vapeur [20°C] : 57,3 bar(a)

Pression de vapeur [50°C] : Non applicable.

Densité et/ou densité relative : Non applicable.

Densité de vapeur relative (air=1) : 1,52

Caractéristiques d'une particule : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

#### 9.2. Autres informations

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Non applicable.
Limites d'explosivité : Non-inflammable.
Propriétés comburantes : Non applicable.
Température critique [°C] : 30 °C

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Masse molaire : 44 g/mol

Vitesse d'évaporation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Groupe de gaz : Press. Gas (Liq.).

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00 FR (français)



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

Autres données

: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité dans les installations.

10.5. Matières incompatibles

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e).

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Contrairement aux matières seulement asphyxiantes, le dioxyde de carbone peut causer la mort, même quand la teneur en oxygène est normale (20-21%). Il a été constaté qu'à une teneur de 5%, le CO2 peut conduire à une augmentation de la toxicité d'autres gaz (CO, NO2). Il a été démontré que le CO2 augmente la production de carboxyhémoglobine ou se fixe sur l'hémoglobine, probablement du à des effets stimulants du CO2 sur le système

respiratoire et sur le système circulatoire.

Pour plus d'informations, consultez la EIGA Safety Info 24: "Carbon Dioxide, Physiological

8/12

Hazards" sur www.eiga.eu.

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit. Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mutagénicité des cellules

: Pas d'effet connu avec ce produit. : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxique pour la reproduction : fertilité Toxique pour la reproduction : fœtus

: Pas d'effet connu avec ce produit. Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Pas d'effet connu avec ce produit.

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Pas d'effet connu avec ce produit.

- exposition répétée

Cancérogénicité

Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.

European Filling Site Schelle FR (français)



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

EC50 72h - Algae [mg/l] : Aucune donnée disponible. CL50 96 Heures - Poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4).

Voir section 9.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable.

Pénétration dans le sol non vraisemblable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Aucune donnée disponible.

Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'effet connu avec ce produit.

Effet sur la couche d'ozone Aucun(e).

Potentiel de réchauffement global [CO2=1] 1

Effet sur le réchauffement global Contient un (des) gaz à effet de serre.

Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré. Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère .

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.

Liste des déchets dangereux (selon Décision de la

Commission 2000/532/CE telle qu'amendée)

: 16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

#### 13.2. Informations complémentaires

Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les

législations locales et/ou nationales

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN N° ONU 1013

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00

FR (français)



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail/voie navigable

(ADR/RID/ADN)

: DIOXYDE DE CARBONE

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)
Transport par mer (IMDG)

: Carbon dioxide: CARBON DIOXIDE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage :

2.2 : Gaz ininflammables, non toxiques.

Transport par route/rail/voie navigable (ADR/RID/ADN)

Classe : 2
Code de classification : 2A
Danger n° : 20

Restriction de passage en tunnels : C/E - Transport en citerne: passage interdit dans les tunnels des catégories C, D et E. Autre

transport: passage interdit dans les tunnels de catégorie E

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2
Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C
Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail/voie navigable

(ADR/RID/ADN)

: Non applicable.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable.
Transport par mer (IMDG) : Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail/voie navigable

(ADR/RID/ADN)

: Aucun(e).

: P200.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).
Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail/voie navigable

(ADR/RID/ADN)

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : 200.
Avion cargo seulement : 200.
Transport par mer (IMDG) : P200.

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas

séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est

correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis

en place.

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00 FR (français)



## Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

Restrictions d'emploi

Autres informations, restrictions et dispositions

légales

Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III)

**Directives nationales** 

Référence réglementaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Aucun(e).

: Non couvert.

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012). Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021).

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement

: Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Abréviations et acronymes

: ETA-Estimation de la Toxicité Aiguë.

CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage. .

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

N° CAS - identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA).

LC50 - Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée.

RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques.

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB - très (very) Persistant et très (very) Bioaccumulable.

STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique.

EN - European Norm -Norme Européenne.

UN - United Nations - Nations Unies.

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

IATA - International Air Transport Association - Association internationale du transport

IMDG Code - International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses.

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

WGK - Wassergefährdungsklassen - Classes de danger pour l'eau

STOT - RE: Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée.

EPI - Equipements de protection individuelle.

UFI: Identifiant Unique de Formulation.

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00

FR (français)



# Dioxyde de carbone

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 SDS Reference Number: EIGA018A

Conseils de formation

Autres données

: Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

Pour plus d'informations, consulter le document EIGA SL 013 "Dangers of Asphyxiation", téléchargeable depuis http://www.eiga.eu.

Classification selon les procédures et méthodes de calcul du règlement (CE) 1272/2008
 CLP .

Les références bibliographiques et les sources de données importantes sont gérées dans le document 169 de l'EIGA: "guide de classification et d'étiquetage", qui peut être téléchargé à l'adresse http://www.Eiga.eu.

Texte intégral des phrases H et EUH	
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié

#### DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

 Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites.
 Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Fin du document